



LETTRE D'INFOS
MAIRIE DE CIVENS
Tél. 04 77 26 04 45

mairie.civens@wanadoo.fr
www.mairie-civens.fr

JANVIER 2017

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2016

Ordre du jour.

- legs Laffay
- contrat aidé
- recrutement agents recenseurs
- fonds de concours 2016
- modifications statut CCFF
- rapport d'activité communauté de communes

Legs Laffay

Rappel. Monsieur Jean Baptiste Laffay, décédé en 1958 a légué par testament une grande partie de ses biens à la ville de Feurs ainsi qu'à notre commune. Le capital légué produit des intérêts et les revenus sont employés comme suit : pour moitié à la Cuma (représentant les agriculteurs) ainsi que pour trois personnes méritantes. Après les propositions du CCAS ainsi que celles du conseil, le vote a été effectué à bulletins secrets. Les trois personnes désignées seront informées par courrier.

Recrutement agents recenseurs.

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février. L'INSEE accorde une aide financière qui sera utilisée pour rémunérer les personnes affectées à ce travail. Deux agents recenseurs ont été recrutés, Pierre Colas et Daniel Tissot. Les sommes nécessaires à l'organisation du recensement seront inscrites au budget 2017.

Possibilité de se faire recenser par Internet.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site le recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. La commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans des bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Fonds de concours. Solde 2016.

Un pacte financier a été signé en 2011 entre Feurs en Forez

et les douze communes qui composent la Communauté de Communes. Dans le cadre de ce pacte, il a été décidé que les impôts ménages de la CCFF augmenteront de 20% et que ceux des communes baisseront de 20%. Ainsi, les contribuables ne subiront aucune hausse due à ce mécanisme.

Ce pacte a permis à la CCFF de percevoir des dotations nettement en hausse. La CCFF rembourse aux communes l'équivalent de 20% d'impôts ménages. Le solde qui sera versé à notre commune au plus tard le 31 décembre de cette année est de 41 413€.

Le pacte financier et fiscal se termine le 31 décembre 2016. Nous allons devoir travailler avec le futur Forez-Est afin de trouver une solution pour récupérer nos 20% d'impôts ménages. Un retour à la fiscalité aux communes est à envisager.

Modification statut CCFF

La CCFF a décidé lors du conseil communautaire du 28 septembre le reclassement de la compétence SPANC en compétence facultative. Cette mesure est prise afin d'éviter que la compétence assainissement ne soit effective au 1er janvier 2017.

Le SPANC : il existe deux types de gestion des eaux usées.

-Elles sont récupérées dans un réseau collectif puis dirigées vers une station d'épuration où elles sont traitées, il s'agit de l'assainissement collectif.

L'assainissement collectif ne peut pas être étendu sur tout le territoire puisqu'il entraînerait des coûts trop importants. Chaque habitation doit donc assurer le traitement de ses eaux usées. On parle alors d'assainissement non collectif.

Le SPANC intervient alors pour vérifier que les installations sont aux normes mais surtout qu'il n'y a pas des risques sanitaires ou environnementaux graves.

Logiciel cantine et garderie.

Nous allons probablement acquérir prochainement un logiciel qui permettra l'achat de tickets de cantine en ligne. Les inscriptions se feront en ligne et les règlements par prélèvement.

Fleurissement des Montagnes du matin.

Civens obtient la première place à égalité avec Balbigny pour le concours des communes de plus de 1000 habitants. Pour la catégorie C (balcons et fenêtres) Noel Trottet est 3^e - Gaston Michalon 4^e - Michelle Besson 5^e - Jeanine Chavagneux 8^e. Pour la catégorie H (maison avec cour) Jean-Philippe Bard obtient la 5^e place.

La compétence tourisme étant une compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2017, le concours Montagnes du Matin disparaît.

Règle de voirie.

Nous avons des demandes pour que nous prenions à notre charge des aménagements d'entrée privée. Nous rappelons que les chemins ruraux ne seront pas goudronnés, aucune

entrée privée ne sera goudronnée mais chaque particulier ou entreprise a la possibilité d'aménager son entrée après avoir fait une demande de voirie en mairie.

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

Ordre du jour.

- Siemly : contribution 2017
- non-valeur taxe urbanisme
- noms des rues de la zone artisanale « Les Places »
- décisions modificatives
- questions diverses.

SIEMLY contribution 2017.

Chaque année, la commune doit verser une contribution au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY). Cette contribution est justifiée car les communes utilisent le réseau d'eau potable comme support de leur protection incendie. Cette contribution peut être fiscalisée (recouvrement direct auprès des contribuables) ou inscrite sur le budget communal. Pour Civens, le montant est fixé à 2,60€ par habitant soit une contribution provisoire fixée à 3 679€ pour 2017. Adoption à l'unanimité pour que le montant soit inscrit au budget 2017.

THD-dénomination de noms de rues.

Il convient de donner des noms aux rues de la zone des places. La numérotation est indispensable pour l'installation du très Haut Débit. Les noms proposés sont, rue de l'Artisanat, rue de l'Industrie, rue de la Technologie, impasse du Commerce. Le conseil a validé.

Conseil Municipal des Jeunes.

Le premier Conseil Municipal des Jeunes est arrivé à la fin de son mandat. Une nouvelle élection a eu lieu le samedi 5 novembre.

Ils étaient 28 à pouvoir voter. Les conditions de vote étaient les mêmes que pour n'importe quelle élection « adultes ». Ont été élus en CM1 Méline Bordet, Oscar Salot, Elsa Cochat et Gaétan Prevost. En CM2 Alban Pinay, Baptiste Brossat, Lilou Brunon, Lina Boutahar et Virgil Couturier.

Le Comité des Fêtes continue.

BRAVO. Une nouvelle organisation était indispensable pour assurer la pérennité du Comité des fêtes. Une nouvelle équipe est en place. Merci à toutes et à tous, le conseil se réjouit que le comité des fêtes rebondisse afin de préserver l'esprit de fête, de convivialité autour de notre village.

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Ordre du jour

- élection conseillers communautaires
- projet salle des fêtes du bourg
- plan assainissement
- reprise concessions cimetièrre
- questions diverses.

FOREZ-EST

C'est 49 communes – 66 224 habitants
1 Exécutif : 1 Président + Vice-président (15 maximum)
1 conseil communautaire : 79 délégués dont l'exécutif + suppléants.

Des Commissions thématiques : 1 Vice Président + des délégués communautaires/municipaux (nombre à définir)

Des compétences obligatoires renforcées.

- développement économique dont la promotion du tourisme
- aménagement de l'espace (SCOT, PLU, actions d'intérêt communautaire.
- collecte et traitement des déchets ménagers.
- aires d'accueil des gens du voyage.
- maison des services publics.

De nouvelles compétences à intégrer entre 2018 et 2020 (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau, assainissement collectif et non collectif).

Répartition des conseillers

Feurs 9 – Veauche 9 – Montrond 6 – Bellegarde 2 – Chazelles 5 – Balbigny 3 - Panissières 3- toutes les autres communes 1.

Pour une commune de 1000 habitants et plus, le membre du nouvel organe est élu parmi les conseillers sortants au scrutin de liste à un tour. Lorsque la commune ne dispose que d'un siège, elle a droit à un délégué suppléant.

Le conseil a procédé au vote. Michel Grand est élu conseiller communautaire. Christophe Guillaume est élu délégué suppléant.

Rénovation salle des fêtes du bourg.

L'architecte et le bureau d'études doivent rendre une estimation mi-janvier pour la rénovation de l'ancienne salle des fêtes. Le budget pour le projet est fixé au maximum à 400 000€ HT. Le bureau d'études nous a alertés sur le fait que la presque totalité des matériaux doivent être enlevés et recyclés, ils ne répondent plus aux normes RT 2012, soit en raison de la présence d'amiante, soit parce qu'ils ne supporteront pas une rénovation. Affaire à suivre...

THD fibre optique.

Les travaux sont en cours sur la commune. Quelques difficultés sur certains tronçons dues aux racines d'arbres (ex Lotissement des Grands Prés) sont apparues. Les informations seront données en temps utile pour un planning plus précis.

Restaurant Planch'Aventure.

Fabien et Marc ont vendu le restaurant le 12 décembre. Le nouveau propriétaire Julien Fournier ouvrira le 1^{er} février avec une nouvelle enseigne « l'Epicurien ».

CCAS.

158 colis ont été distribués lors du goûter du 17 décembre. 130 convives étaient présents à l'animation. Iza Musica, Chanteuse Animatrice a mis une excellente ambiance. Merci aux bénévoles qui se sont investis pour la réussite de cet après-midi. Les enfants (maternelles et cours préparatoire) ont décoré les tables (sapins de Noël, dessins).

Le repas du CCAS aura lieu le samedi 1^{er} avril 2017

Manifestations à venir.

Vendredi 6 janvier. Vœux du Maire

Dimanche 8 janvier. Concours de belote : Football Forez-Donzy

Dimanche 15 janvier. Loto des Parents d'élèves

Samedi 28 janvier. Soirée familiale. Les Baladins

Samedi 28 et dimanche 29 janvier. Weekend neige. MJC

Mardi 7 février. Carnaval. Parents d'élèves.

Dimanche 5 mars. Marche. Les Baladins

Samedi 18 mars Soirée théâtre Parents d'élèves et MJC

Dimanche 19 mars Thé dansant. Parents d'élèves.

Prochain conseil le jeudi 26 janvier à 20h.